



Tél : 03 88 70 57 19

AVIS A LA POPULATION décembre 2011-janvier 2012

L'information communale ne connaît pas de répit. Je vous communique celle qui me paraît la plus utile pour passer de 2011 à 2012, à commencer par des précisions sur la mise en place, dès le 1^{er} janvier, de la redevance incitative.

-La première collecte à la levée de la poubelle -ordures ménagères- aura lieu **le mercredi 4 janvier** et ensuite tous les mercredis.

-La poubelle avec l'autocollant jaune-tri sélectif- (plastique, carton, papier, emballage métallique) sera ramassée la première fois **le vendredi 27 janvier** (semaine 4) et ensuite toutes les semaines paires. Chaque poubelle est à sortir la veille car les horaires de passage peuvent varier. Les conteneurs d'apport volontaire, toujours disponibles, seront progressivement enlevés en cours d'année.

MESSAGE PREVENTIF POUR LA SOIREE DU NOUVEL AN :

Comme chaque année, les accidents liés à l'utilisation des pétards et fusées font de nombreux blessés. Il est impératif de respecter les consignes d'utilisation ainsi que les calibres autorisés car les enfants et les adolescents sont les premiers touchés en cas de fausse manipulation. La vente des pétards aux mineurs est interdite. Il est bon que tout un chacun soit sensibilisé à l'importance des règles de prudence pour que la fête ne finisse pas aux urgences.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

A l'initiative de l'INSEE, la population de la commune sera à nouveau recensée à partir du mois de janvier. Nous avons confié la mission de ce recensement à Sandrine Bindreiff, agent recenseur, qui passera dans les foyers du **19 janvier au 18 février** pour vous remettre des questionnaires auxquels il faudra répondre avec le plus grand soin. Merci de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi et seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes. Pour votre information, le recensement de 2006 faisait état de 499 habitants et depuis 2009, la population comptée est de 519 habitants.

DENEIGEMENT DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE :

Je porte à votre connaissance la résolution prise par le conseil municipal le 5 décembre 2011, résolution relative au déneigement des rues, trottoirs et voie départementale.

« M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal une information de l'Association des Maires du Bas-Rhin portant sur la viabilité hivernale des voies communales. Cette association en accord avec le Conseil Général chargé du déneigement des routes départementales, préconise d'adopter le principe d'un salage différencié prévoyant un traitement systématique des voies principales, les routes en pente et les virages dangereux, les autres voies n'étant dégagées qu'en cas de neige forte ou de verglas.

Cette démarche à la fois écologique et économique vise à réduire l'abus de sel néfaste pour l'environnement, les cours d'eau, les sols et la flore. Elle invite les usagers de la route à avoir un comportement responsable, en adaptant leur conduite aux conditions de circulation, en équipant leur voiture de pneus neige. En ce qui concerne la sécurité des piétons, les propriétaires et locataires sont tenus d'enlever la neige ou le verglas sur les trottoirs devant leur lieu d'habitation. Pour ce qui est de notre commune, le Maire rapporte que 5 tonnes de sel ont été commandées et livrées à ce jour, le tracteur communal muni d'un épandeur de sel permet une intervention rapide et efficace aux endroits dangereux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces dispositions pour assurer la viabilité hivernale des voies communales et demande au Maire de prendre et de publier l'arrêté portant sur le déneigement des trottoirs par les riverains » **Cet arrêté sera publié très prochainement.**

THEATRE ALSACIEN : wem profetiert de Mord ?

Le retour sur les planches des acteurs de la section théâtrale de l'union sportive se fera à l'espace communal aux dates suivantes : samedi 28 janvier à 20h15 et dimanche 29 janvier à 15h avec possibilité de prendre le repas de midi, idem pour les 4, 5, 11 et 12 février.

Réservations : 03 88 50 55 86 ou 06 80 22 27 16

CORDIALE INVITATION A LA CEREMONIE DES VOEUX

Les vœux du maire et de la municipalité auront lieu le dimanche 15 janvier à 10h 30 en la grande salle de l'espace communal. Au programme -accueil du maire, bilan du mandat en cours, rétrospective en images et accueil des nouveaux arrivants-.

La galette des rois et le verre de l'amitié seront servis à l'issue de la cérémonie.

Je vous souhaite un très bon réveillon et une excellente année 2012.

Votre Maire